

## Article 21 du Règlement

● (1410)

[Traduction]

## L'ALPHABÉTISATION

LES ARTICLES SUR L'ANALPHABÉTISME—FÉLICITATIONS À  
SOUTHAM NEWS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter *Southam News* pour avoir sensibilisé la population au problème de l'analphabétisme au Canada. Pour pouvoir présenter des conclusions bien étayées sur ce phénomène, cet organisme n'a pas hésité à confier cette enquête à M. Peter Calamai, un journaliste de première force, et à lui assurer les services de recherches et les informations de base nécessaires.

Il existe au bas mot cinq millions d'analphabètes fonctionnels adultes au Canada;

Cent milles personnes de plus viennent grossir les rangs des analphabètes chaque année;

et moins de 2 p. 100 sont inscrits à de bons programmes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Nous ne pouvons faire autrement que d'avoir honte de constater que nos services éducatifs et pédagogiques constituent un échec pour tant de gens. Et malgré cet état de choses, le gouvernement fédéral ne compte que quelques programmes symboliques pour lutter contre ce fléau. Qu'en est-il des ententes fédérales-provinciales destinées à combattre l'analphabétisme galopant au Canada?

Je prie instamment les ministres compétents, surtout le secrétaire d'État (M. Crombie) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), de nous dire ce qu'ils pensent des mesures qu'ils comptent prendre pour relever le défi le plus difficile qui soit dans le domaine de l'éducation des adultes, à savoir enseigner les rudiments nécessaires pour se débrouiller dans une société terriblement complexe.

\* \* \*

## LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—ON PRÉCONISE L'ADOPTION

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, puisque nous amorçons aujourd'hui le débat sur l'Accord constitutionnel de 1987, je désire exprimer mon appui à cette initiative de notre gouvernement. Je crois que c'est là la réalisation marquante de notre mandat.

Le programme politique de notre parti avait été mis sous le signe de la réconciliation nationale et nous n'avons pas dévié de notre voie. En 1984, notre chef promettait d'améliorer les relations entre Ottawa et les provinces. En tant que premier ministre, c'est ce qu'il vient de faire avec cet accord. Il a renforcé notre fédération et a affermi l'unité nationale. Le premier ministre du Canada et les dix premiers ministres des provinces méritent nos plus sincères félicitations pour avoir réussi là où d'autres avaient échoué.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont accueilli le Québec au sein de la famille constitutionnelle et avec lui, l'une des cultures fondatrices de notre nation. En tant que députés à la Chambre des communes, nous sommes les acteurs de l'événement historique que représente l'adoption de cet accord. Je remercie notre chef de nous avoir donné une telle chance et d'avoir accompli un tel exploit.

\* \* \*

## LES FINANCES

LA BAISSÉ DU TAUX D'INTÉRÊT IMPOSÉ PAR CANADA TRUST SUR  
LES SOLDES IMPAYÉS DE SES CARTES DE CRÉDIT

**M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, le mois dernier, plusieurs sociétés émettrices de cartes de crédit ont augmenté l'intérêt imposé sur les soldes non payés. Aujourd'hui, l'une d'elles, le Canada Trust, a annoncé qu'elle abaisserait son taux à un plancher record de 13,5 p. 100. L'usage de ses cartes n'entraînera ni cotisation annuelle, ni frais de transaction ou d'état mensuel. En effet, les soldes des cartes de crédit seront considérés comme des prêts à la consommation.

Si une société peut faire cela, pourquoi pas les autres? Cette société réalisera un bénéfice de 13,5 p. 100. Ce n'est pas un organisme de charité. En conséquence, il y a lieu de se demander pourquoi les sociétés du réseau MasterCard imposent un taux de 18,9 p. 100 et pourquoi celles du réseau VISA ajoutent des cotisations annuelles et des frais de transaction à leur taux d'intérêt de 16,5 p. 100? Pourquoi les grands magasins de détail réclament-ils 28,8 p. 100 d'intérêt?

La Chambre a adopté en première lecture un projet de loi qui protégera les consommateurs contre les taux d'intérêt excessifs. Si une grande société de fiducie peut abaisser ses taux à ce plancher historique, aucun lobbyist ne devrait avoir le culot de dire aux députés de la Chambre que les taux doivent demeurer à des sommets que seuls les alpinistes peuvent atteindre.